



CHARTRE INSTITUTIONNELLE D'UTILISATION ÉTHIQUE ET RESPONSABLE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

**Présentée par :
La présidence direction générale du Collège Mathieu**

**Date d'adoption par le Conseil d'administration du Collège
Mathieu**

24 octobre 2025



Collège Mathieu
FONDÉ EN 1918

Mentions institutionnelles

Version : 1.0 — Octobre 2025

**Statut : Document officiel à présenter pour adoption au Conseil d'administration du
Collège Mathieu**

Responsable de la révision annuelle : Comité IA – Collège Mathieu

Lieu de publication : Gravelbourg (Saskatchewan), Canada



Charte institutionnelle d'utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle au Collège Mathieu

Document de référence officiel encadrant l'usage de l'intelligence artificielle à des fins pédagogiques, administratives et communautaires au sein du Collège.

Mission de la Charte

Promouvoir une utilisation éthique, transparente, inclusive et responsable de l'intelligence artificielle, au service de la réussite éducative, du développement professionnel et du rayonnement de la francophonie canadienne de l'Ouest.

Objectifs principaux

- **Encadrer les usages de l'IA selon des valeurs de respect, d'intégrité et d'équité.**
- **Préserver la confidentialité des données et la primauté de la réflexion humaine.**
- **Soutenir l'innovation pédagogique et administrative dans un cadre éthique.**
- **Favoriser la formation continue et la montée en compétences numériques.**
- **Positionner le Collège Mathieu comme chef de file francophone dans le domaine de l'éducation numérique responsable.**



1. Préambule

Le **Collège Mathieu**, établissement d'enseignement postsecondaire francophone en contexte minoritaire, reconnaît l'impact profond et croissant de l'intelligence artificielle (IA) sur les sociétés contemporaines, les environnements éducatifs et les pratiques administratives.

L'IA transforme nos manières d'apprendre, de communiquer, d'enseigner et de créer. Bien utilisée, elle peut soutenir la réussite éducative, renforcer l'équité et enrichir l'expérience d'apprentissage. Mal encadrée, elle peut toutefois menacer l'intégrité académique, la confidentialité, et la primauté de la réflexion humaine.

Dans un contexte où la **francophonie canadienne de l'Ouest** fait face à des défis de vitalité linguistique et culturelle, cette Charte vise à encadrer l'usage de l'IA **de manière éthique, responsable et inclusive**, tout en favorisant **l'innovation pédagogique et le rayonnement du Collège Mathieu** comme acteur pionnier de la transformation numérique.

Cette charte :

- fixe un cadre d'usage **éthique, transparent et humain** de l'intelligence artificielle ;
- établit des balises communes pour le personnel enseignant, administratif et les étudiants ;
- reflète les valeurs fondamentales du Collège : **respect, intégrité, collaboration, inclusion et excellence** ;
- s'appuie sur les meilleures pratiques nationales et internationales :

Le **Collège Mathieu** affirme ainsi sa volonté d'accompagner la transformation numérique **sans renoncer à l'humanisme éducatif** qui fonde sa mission : former des citoyens et citoyennes francophones compétents, critiques et responsables.

2. Objectifs de la Charte

La Charte institutionnelle d'utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle du Collège Mathieu vise à doter l'établissement d'un cadre de référence durable, évolutif et partagé par toute la communauté éducative.

Elle poursuit sept objectifs structurants, répartis selon trois dimensions : éthique, pédagogique et institutionnelle.

2.1. Objectifs éthiques

1. Encadrer l'usage de l'IA dans un esprit de responsabilité collective

Garantir que les outils d'IA, notamment génératifs, soient utilisés de manière éclairée,



avec transparence et dans le respect des valeurs fondamentales du Collège : l'intégrité, la rigueur intellectuelle et la primauté de la réflexion humaine.

2. Protéger la vie privée et la confidentialité des données

Aucun renseignement personnel, identifiant institutionnel, ou donnée sensible ne doit être partagé avec des systèmes externes à l'infrastructure du Collège.

3. Préserver l'équité et l'inclusion dans les usages

S'assurer que l'intégration de l'IA ne crée pas de fracture numérique entre les membres de la communauté, notamment entre les campus, les statuts (employés, enseignants, étudiants) ou les niveaux de littératie numérique.

2.2. Objectifs pédagogiques

4. Favoriser l'innovation dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage

Encourager les instructrices et instructeurs à explorer des usages pédagogiques de l'IA compatibles avec les objectifs d'apprentissage et les valeurs éducatives du Collège, notamment pour la personnalisation de l'apprentissage, la création de scénarios de simulation, et la production d'activités réflexives.

5. Renforcer les compétences en littératie numérique et en pensée critique

Intégrer dans la formation continue et les parcours étudiants des modules de sensibilisation à l'IA, incluant :

- les biais algorithmiques et leurs impacts sociaux ;
- les principes d'éthique de l'IA ;
- les bonnes pratiques de citation et de traçabilité.

6. Soutenir la réussite et l'autonomie des apprenants

Promouvoir une utilisation de l'IA comme outil de soutien à la compréhension, à la structuration des connaissances et à la correction linguistique, sans substitution au travail personnel et intellectuel.

2.3. Objectifs institutionnels

7. Instaurer une gouvernance claire et évolutive de l'IA

- Créer un **Comité IA Collège Mathieu**, chargé d'assurer la veille technologique, la révision annuelle de la Charte et la coordination des formations internes.
- Favoriser les partenariats avec d'autres institutions francophones au Canada pour mutualiser les ressources et renforcer le leadership du Collège Mathieu dans la francophonie de l'Ouest.



Indicateurs d'application :

Axe	Indicateurs mesurables
Éthique	Nombre de formations offertes en sensibilisation à l'IA ; signalements de non-conformité ; mise à jour annuelle de la Charte
Pédagogique	Intégration de cas d'usage IA dans les cours ; taux d'adoption par les enseignants ; perception étudiante de l'outil comme soutien à la réussite
Institutionnel	Nombre de séances du Comité IA ; collaborations intercollégiales francophones ; évolution des politiques internes

3. Principes directeurs

Les principes directeurs constituent le socle normatif de la Charte.

Ils traduisent les valeurs institutionnelles du Collège Mathieu en lignes de conduite précises applicables à l'ensemble des acteurs — enseignants, étudiants et personnel administratif.

Principe 1 — Intégrité académique et authenticité

L'IA soutient la réflexion humaine, elle ne la remplace pas.

Justification :

L'usage de l'IA ne doit jamais altérer la valeur intellectuelle des travaux réalisés. Les productions générées par des outils d'IA doivent être revues, comprises et assimilées par leurs auteurs.

Application :

- Les étudiants doivent indiquer explicitement tout recours à l'IA dans un travail remis.
- Les enseignants doivent rappeler que l'IA peut assister l'écriture, mais ne peut produire un devoir ou un examen.
- Le personnel administratif demeure responsable du contenu des documents préparés à l'aide d'outils automatisés.

Exemple concret :

Lorsqu'un étudiant utilise Copilot pour reformuler un paragraphe de son essai, il le mentionne dans son rapport avec la note : « Ce passage a été reformulé à l'aide de Microsoft Copilot afin d'améliorer la clarté du texte. »

Principe 2 — Transparence et traçabilité

Toute utilisation d'un outil d'IA doit être déclarée, identifiable et vérifiable.

**Justification :**

La transparence permet d'éviter le plagiat, de préserver la confiance et d'assurer l'équité entre les usagers.

Application :

- Mention explicite du nom de l'outil, de la date d'utilisation et du type d'aide apportée.
- Utilisation du **Formulaire de déclaration d'usage de l'IA** (voir Annexe A).
- Les enseignants et gestionnaires peuvent demander à tout moment des précisions sur l'usage déclaré.

Exemple concret :

Dans un rapport de projet, un enseignant précise en note de bas de page :
« Résumé généré avec ChatGPT 4.0 le 3 avril 2025, revu et corrigé manuellement avant intégration. »

Principe 3 — Respect de la vie privée et des données

Aucune donnée personnelle ou sensible ne doit être communiquée à une IA externe.

Justification :

Les systèmes d'IA, surtout génératifs, utilisent des serveurs externes qui ne garantissent pas toujours la confidentialité.

La protection de la vie privée est une responsabilité partagée, conforme aux lois canadiennes (LPRPDE, Loi sur la protection des renseignements personnels).

Application :

- Ne jamais insérer de noms d'étudiants, de numéros d'employés, d'adresses ou de données RH dans un prompt.
- Utiliser uniquement les versions institutionnelles sécurisées (par ex. Microsoft Copilot intégré à l'environnement 365).
- Sensibiliser tout nouveau personnel à la gouvernance des données.

Exemple concret :

Un membre du personnel évite de charger un document contenant des coordonnées d'étudiants sur un outil comme ChatGPT. Il préfère utiliser Copilot, hébergé dans l'environnement Microsoft 365 du Collège, conforme aux politiques de sécurité.

Principe 4 — Inclusion et équité d'accès

L'IA doit être un levier d'inclusion, pas un facteur d'exclusion.

**Justification :**

Les inégalités d'accès technologique peuvent accentuer les disparités linguistiques et géographiques.

En contexte francophone minoritaire, il est essentiel d'assurer une accessibilité équitable aux outils et aux formations.

Application :

- Le Collège fournit un accès institutionnel équitable à Copilot et à d'autres outils validés.
- L'utilisation de plateformes payantes externes ne peut être exigée d'un étudiant.
- Les contenus générés doivent respecter la diversité culturelle, linguistique et sociale.

Exemple concret :

Lors d'une activité en ligne, un enseignant s'assure que les étudiants n'ont pas besoin d'un abonnement personnel à ChatGPT Plus pour compléter un exercice. Il propose plutôt une version adaptée à Copilot 365, accessible à tous.

Principe 5 — Responsabilité et esprit critique

Chaque utilisateur demeure responsable de la vérification, de l'analyse et de l'interprétation du contenu produit.

Justification :

Les IA peuvent produire des erreurs ou des « hallucinations ».

L'esprit critique est indispensable pour distinguer information plausible et information vérifiée.

Application :

- Vérification systématique des sources et références générées par l'IA.
- Formation continue du personnel à l'évaluation critique des contenus.
- Intégration d'exercices de validation des faits dans les programmes.

Exemple concret :

Un étudiant demande à Copilot de lui proposer des arguments pour un débat. Il croise ensuite ces arguments avec des articles scientifiques trouvés dans Érudit avant d'intégrer sa réponse finale.



Principe 6 — Sobriété numérique et durabilité

Utiliser l'IA seulement lorsque c'est pertinent et justifié.

Justification :

Chaque requête à une IA consomme de l'énergie et mobilise des serveurs à grande échelle. Une approche sobre s'inscrit dans l'engagement du Collège envers la durabilité environnementale.

Application :

- Utiliser l'IA pour des tâches utiles à la pédagogie ou à la productivité, éviter les sollicitations répétitives.
- Sensibiliser la communauté à l'impact écologique du numérique.
- Favoriser la mutualisation des ressources IA pour limiter la redondance.

Exemple concret :

Un enseignant choisit d'utiliser l'IA pour générer un seul exemple de scénario pédagogique, plutôt que plusieurs requêtes exploratoires.

Principe 7 — Primauté de la relation humaine

La technologie doit renforcer, non remplacer, le lien éducatif et communautaire.

Justification :

Le cœur de la mission du Collège demeure l'interaction humaine, la transmission culturelle et la proximité pédagogique. L'IA doit servir la relation d'apprentissage et non la médiatiser au détriment du dialogue humain.

Application :

- Encourager l'utilisation de l'IA pour soutenir le tutorat, la rétroaction ou la créativité, mais pas pour remplacer l'accompagnement.
- Valoriser les échanges interpersonnels et les projets collaboratifs.
- Intégrer la dimension éthique dans la formation continue du personnel enseignant.

Exemple concret :

Un instructeur utilise Copilot pour créer un quiz interactif, mais conserve la discussion et l'explication des réponses en direct avec ses étudiants.

Principe	Description
1. Intégrité et authenticité	L'IA doit soutenir, non remplacer, la réflexion humaine. Toute utilisation doit être transparente et accompagnée d'un jugement critique.



Principe	Description
2. Transparence et traçabilité	Toute production intégrant de l'IA doit mentionner les outils utilisés et la nature de leur contribution.
3. Respect de la vie privée et des données	Aucun renseignement personnel, confidentiel ou institutionnel ne doit être partagé avec des IA externes.
4. Inclusion et équité	L'accès et la compréhension de l'IA doivent être équitables pour tous, sans discrimination liée à la langue, au statut ou aux moyens technologiques.
5. Responsabilité et esprit critique	Chaque membre de la communauté demeure responsable de l'exactitude, de la fiabilité et de la qualité des contenus générés.
6. Sobriété numérique et durabilité	L'usage de l'IA doit être raisonné et conscient de son empreinte écologique.
7. Primauté de la relation humaine	Les interactions humaines demeurent au cœur de l'acte d'enseigner, d'apprendre et de collaborer.

4. Usages encadrés selon les profils

L'usage de l'intelligence artificielle au Collège Mathieu se déploie selon les missions et responsabilités propres à chaque catégorie de la communauté collégiale :

- le personnel enseignant,
- le personnel administratif,
- les étudiantes et étudiants.

L'objectif n'est pas d'imposer une uniformité, mais de garantir un cadre clair, équitable et évolutif pour tous les acteurs du Collège.

4.1. Personnel enseignant

Rôle et responsabilité

Le personnel enseignant occupe une place stratégique dans l'encadrement des usages de l'IA. Il agit à la fois comme modèle éthique, médiateur technopédagogique et accompagnateur réflexif auprès des étudiants.

Usages permis et encouragés



Type d'usage	Description	Exemples concrets
Préparation pédagogique	Utiliser l'IA pour concevoir, planifier ou adapter les contenus de cours.	- Générer un plan de cours préliminaire puis le personnaliser. - Demander à Copilot de reformuler des objectifs d'apprentissage pour plus de clarté. - Créer des exemples de cas pratiques ou d'études de situations.
Innovation pédagogique	Intégrer l'IA pour diversifier les approches d'enseignement.	- Créer des quiz adaptatifs avec Copilot. - Générer des exercices interactifs ou des simulations de dialogues. - Utiliser l'IA pour enrichir des ressources visuelles ou sonores.
Soutien à la correction et à la rétroaction	Employer l'IA pour aider à la formulation de commentaires généraux, tout en assurant une relecture humaine.	- Générer un modèle de rétroaction pour une activité, puis personnaliser les commentaires pour chaque étudiant. - Utiliser Copilot pour synthétiser les tendances observées dans une évaluation formative.
Autoformation continue	Explorer des outils IA pour la veille pédagogique et le perfectionnement disciplinaire.	- Demander à Copilot de résumer des publications récentes sur l'enseignement en petite enfance ou santé.

Usages interdits ou à proscrire

Usage à éviter	Risques associés
Déléguer à l'IA la correction de copies ou l'attribution de notes.	Atteinte à l'équité, à la fiabilité et à la responsabilité pédagogique.
Partager des données personnelles d'étudiants (noms, notes, dossiers).	Violation de la confidentialité et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.
Utiliser des IA externes non validées par le Collège (ChatGPT libre, Gemini, etc.) pour traiter des contenus institutionnels.	Risques de fuite de données et de non-conformité aux normes canadiennes.

Bonnes pratiques recommandées

- Mentionner explicitement, dans chaque syllabus, les conditions d'usage de l'IA autorisées pour le cours.



- Favoriser la co-construction d'exemples d'utilisation de l'IA avec les étudiants, pour développer la pensée critique.
- Encourager la réflexion éthique à travers des discussions sur les biais et la vérification des contenus générés.

4.2. Personnel administratif

Rôle et responsabilité

Le personnel administratif contribue à la modernisation de la gestion et de la communication institutionnelle.

L'IA représente un outil d'optimisation, à condition d'être utilisée dans le respect des données, des processus et des responsabilités professionnelles.

Usages permis et encouragés

Type d'usage	Description	Exemples concrets
Rédaction et communication	Utiliser des outils IA pour formuler, reformuler ou synthétiser des courriels, lettres ou documents internes.	- Demander à Copilot de générer un modèle de lettre administrative, puis l'adapter au contexte. - Créer des résumés de réunions internes ou des communiqués de service.
Gestion documentaire	Employer l'IA pour organiser ou synthétiser des rapports.	- Produire un sommaire automatisé d'un rapport annuel. - Identifier les tendances d'un questionnaire de satisfaction interne.
Soutien à la productivité	Automatiser des tâches répétitives et gagner en efficacité.	- Utiliser Copilot dans Excel pour regrouper et trier des données non sensibles. - Créer des listes de suivi ou tableaux de bord synthétiques.

Usages interdits ou à proscrire

Usage à éviter	Risques associés
Traiter ou insérer des données confidentielles dans des outils non sécurisés (nom, NAS, dossier RH).	Risques de fuite, violation des politiques institutionnelles.



Usage à éviter	Risques associés
Confier la rédaction d'un message sensible (RH, financier, disciplinaire) à un outil automatisé sans relecture.	Risque d'erreurs et de perte de ton institutionnel.
Recourir à l'IA pour évaluer des performances ou prendre une décision administrative.	Risque de partialité et de non-conformité éthique.

Bonnes pratiques recommandées

- Utiliser prioritairement les outils intégrés à la suite Microsoft 365 (Copilot, Forms, Teams, Word).
- Relire systématiquement tout contenu généré avant diffusion.
- Archiver les documents produits selon les protocoles internes de conservation.

4.3. Étudiantes et étudiants

Rôle et responsabilité

Les étudiantes et étudiants du Collège Mathieu sont invités à explorer les outils d'IA comme ressources d'apprentissage et d'entraînement, tout en respectant la rigueur intellectuelle exigée de tout travail académique.

L'IA doit être perçue comme un tuteur d'appoint, non comme un substitut de l'effort personnel.

Usages permis et encouragés

Type d'usage	Description	Exemples concrets
Soutien à la compréhension	Utiliser l'IA pour reformuler ou vulgariser des notions complexes.	- Demander à Copilot d'expliquer une notion de chimie en termes simples. - Utiliser l'IA pour résumer un chapitre de cours avant un examen.
Amélioration linguistique	Employer l'IA pour corriger la grammaire ou améliorer la formulation d'un texte, tout en conservant la structure personnelle.	- Vérifier la syntaxe d'un texte en français ou en anglais. - Demander une reformulation sans changer le sens.
Préparation d'évaluations	Utiliser l'IA pour s'entraîner à des examens ou à des mises en situation.	- Générer des questions à choix multiples sur la petite enfance. - Simuler une entrevue orale avec l'IA pour se préparer à un stage.



Usages interdits ou à proscrire

Usage à éviter	Risques associés
Soumettre un travail rédigé entièrement ou partiellement par une IA sans mention.	Considéré comme une fraude académique.
Utiliser une IA pendant une évaluation sans autorisation.	Sanction disciplinaire selon le Règlement des études.
Fournir des données personnelles à un outil IA non validé.	Violation de la confidentialité et risque d'exposition des informations.

Bonnes pratiques recommandées

- Mentionner clairement tout usage de l'IA dans le travail soumis (outil, date, usage).
- Conserver les échanges ou prompts utilisés comme preuve de transparence.
- Développer une approche réflexive : évaluer la fiabilité, les biais et la pertinence du contenu généré.
- Utiliser les formations offertes par le Collège sur l'IA responsable pour mieux comprendre les risques et les potentialités.

5. Gouvernance et mise en œuvre

5.1. Principes de gouvernance

L'application de la Charte repose sur un modèle de **gouvernance partagée**, articulé autour de trois niveaux de responsabilité :

1. **Institutionnel**, pour la Présidence - Direction générale et les instances décisionnelles ;
2. **Pédagogique**, pour les départements et le corps enseignant ;
3. **Communautaire**, pour les étudiants et le personnel administratif.

Cette gouvernance vise à garantir :

- une **cohérence institutionnelle** dans l'usage de l'IA ;
- une **transparence** dans la gestion et la formation ;
- une **participation active** de tous les membres de la communauté.



5.2. Comité institutionnel sur l'intelligence artificielle (Comité IA)

Mission du Comité

Le **Comité IA du Collège Mathieu** constitue l'organe consultatif et opérationnel responsable de la mise en œuvre, de la veille et de l'évolution de la Charte.

Il agit sous l'autorité de la Présidence - Direction générale et en concertation avec les départements.

Mandat principal

- **Superviser l'application** de la Charte IA dans toutes les sphères d'activité du Collège.
- **Assurer la veille technologique** sur les nouveaux outils, leurs risques et leurs opportunités pédagogiques.
- **Proposer des formations et ateliers** destinés au personnel et aux étudiants.
- **Mettre à jour annuellement** la Charte, en intégrant les retours d'expérience et les évolutions légales et technologiques.
- **Produire un rapport annuel** sur l'état des usages de l'IA au sein du Collège, remis à la Direction générale.

Composition

Membre	Rôle au sein du Comité IA
Présidence - Direction générale	Supervision stratégique et validation des orientations
Coordination des études	Intégration pédagogique et suivi des programmes
Représentant du personnel enseignant	Partage des pratiques et veille disciplinaire
Représentant du personnel administratif	Appui aux politiques internes et conformité des données
Représentant étudiant	Porte la voix des apprenants et contribue à la réflexion sur l'équité d'accès
Conseiller technopédagogique	Soutien à l'intégration de l'IA dans la formation et la pédagogie
Secrétaire du comité	Rédaction des procès-verbaux, coordination des communications

Le Comité IA se réunit **au moins deux fois par année** et produit des **recommandations publiques internes** accessibles à toute la communauté.

5.3. Processus d'application de la Charte



A. Diffusion et sensibilisation

- La Charte est communiquée à **tous les membres** du Collège (enseignants, personnel, étudiants) au moment de leur entrée ou de chaque session.
- Une version numérique est hébergée sur le CVCM du Collège.
- Des **ateliers annuels de sensibilisation** sont organisés à destination de chaque catégorie de public.

B. Accompagnement et formation

Le Collège s'engage à offrir une **formation continue** sur l'usage responsable de l'IA, couvrant :

- la littératie numérique et les biais algorithmiques ;
- les règles de confidentialité et de sécurité des données ;
- la création de prompts éthiques et pédagogiques ;
- la distinction entre assistance et substitution.

Ces formations sont assurées par le **Comité IA** en collaboration avec la **Direction des études** et les **services de formation continue**.

5.4. Rôle des directions et départements

Acteur	Responsabilités principales
Présidence - Direction générale	Validation et pilotage global de la Charte, diffusion institutionnelle.
Coordination des études	Intégration des principes de la Charte dans les plans de cours et les politiques d'évaluation.
Services administratifs	Application des principes de confidentialité et de sécurité dans l'usage de l'IA.
Technopédagogues et conseillers	Soutien et accompagnement des enseignants pour un usage optimal des outils IA.

5.5. Évolution et révision de la Charte

La Charte est un **document vivant** :

- Elle est **révisée chaque année** par le Comité IA.
- Les ajustements sont validés par la **Présidence - Direction générale** et présentés au **Conseil du Collège Mathieu**.



- Une **version historique** des chartes successives est conservée pour assurer la traçabilité.

5.6. Communication et transparence

Afin de renforcer la confiance institutionnelle :

- Un **rapport synthèse annuel** sur les usages et les formations IA est publié sur l'intranet.
- Les membres de la communauté peuvent soumettre des **suggestions d'amélioration** ou signaler des pratiques à risque via un formulaire confidentiel.
- Le Collège s'engage à une **communication ouverte et pédagogique**, valorisant les réussites et les innovations responsables.

6. Mécanismes de suivi et d'évolution

6.1. Finalité du suivi

Le suivi vise à :

- s'assurer que les principes de la Charte sont compris, appliqués et respectés par tous ;
- mesurer l'impact réel de l'IA sur les pratiques pédagogiques, administratives et étudiantes ;
- identifier les besoins émergents de formation, de soutien ou d'encadrement ;
- favoriser un apprentissage collectif et une culture d'amélioration continue.

6.2. Principes d'évaluation

L'évaluation des usages de l'IA au Collège repose sur quatre principes clés :

1. **Transparence** – Les résultats des évaluations internes sont communiqués à la communauté, dans un souci de confiance et d'inclusion.
2. **Participation** – Tous les membres (enseignants, étudiants, personnel) peuvent contribuer au bilan annuel.
3. **Proportionnalité** – Le suivi vise à améliorer les pratiques, non à sanctionner. Il repose sur une approche formative.
4. **Évolution continue** – Les constats issus de l'évaluation servent à ajuster la Charte et les formations.



6.3. Outils et processus de suivi

A. Rapport annuel du Comité IA

Le **Comité IA** produit chaque année un **rapport institutionnel** soumis à la Présidence-Direction générale et au Conseil d'administration du Collège.

Ce rapport comprend :

- les activités réalisées (formations, sensibilisations, ateliers, projets pilotes) ;
- les statistiques de participation ;
- les incidents signalés et les mesures correctives adoptées ;
- les recommandations pour l'année suivante.

Un **résumé public interne** de ce rapport est diffusé à l'ensemble du personnel et des étudiants via l'intranet.

B. Enquêtes de perception et d'usage

Chaque année, le Collège organise une **enquête de satisfaction et d'usage** auprès des trois catégories d'acteurs :

- enseignants,
- personnel administratif,
- étudiants.

L'objectif est de mesurer :

- le niveau de compréhension des principes de la Charte ;
- les bénéfices perçus de l'IA dans le travail ou l'apprentissage ;
- les difficultés ou zones d'ombre identifiées.

Les résultats servent à orienter les priorités de formation continue et à identifier les pratiques exemplaires.

C. Dispositif de signalement et de soutien

Afin de prévenir les dérives et d'accompagner les situations problématiques, le Collège met en place deux canaux distincts :

1. Formulaire confidentiel de signalement

- Permet à toute personne de signaler un usage inapproprié de l'IA, un risque de plagiat, ou une violation de la vie privée.
- Ce formulaire est géré par le **Comité IA**, dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité.



2. Service d'accompagnement-conseil IA

- Offre un soutien pédagogique ou technique aux enseignants et au personnel administratif.
- Aide à la formulation de prompts éthiques, à la vérification des contenus, et à l'intégration des outils IA dans les activités du Collège.

D. Indicateurs de performance et d'évolution

Le suivi s'appuie sur des **indicateurs qualitatifs et quantitatifs**, mesurés chaque année.

Axe d'évaluation	Indicateurs clés	Cible annuelle
Formation et sensibilisation	Nombre de participants aux ateliers IA / Taux de satisfaction	80 % de participation, 90 % de satisfaction
Intégrité et conformité	Nombre de déclarations d'usage reçues / Incidents signalés	100 % des travaux impliquant l'IA déclarés
Innovation pédagogique	Nombre de cours intégrant des cas d'usage IA	+10 % par année
Confidentialité et sécurité	Nombre d'incidents de données / Taux de conformité Copilot	0 incident majeur
Engagement communautaire	Suggestions ou projets IA proposés par les membres	5 nouvelles propositions annuelles

E. Processus de révision de la Charte

1. **Collecte des données** (mars-avril) :
 - Rapports des départements et enquêtes de perception.
2. **Analyse et bilan par le Comité IA** (mai-juin).
3. **Consultation interne** (août) : présentation des conclusions aux enseignants, au personnel et aux représentants étudiants.
4. **Mise à jour annuelle** (septembre) : validation par la Direction générale et dépôt de la version révisée au Conseil du Collège.

Chaque nouvelle version est datée et publiée sur l'intranet institutionnel.

6.4. Reconnaissance et valorisation



Le Collège valorise les membres de sa communauté qui incarnent les bonnes pratiques liées à l'IA.

Un **prix annuel “Innovation et éthique de l'IA”** pourra être remis à :

- un enseignant pour une intégration responsable et créative de l'IA ;
- un membre du personnel administratif pour une initiative de gestion ou de communication améliorée grâce à l'IA ;
- un étudiant pour un projet académique ou communautaire respectant les principes de la Charte.

Cette reconnaissance vise à encourager un **usage éclairé, collectif et bienveillant** de l'intelligence artificielle.

7. Engagement institutionnel

7.1. Déclaration de principe

Le **Collège Mathieu** reconnaît que l'intelligence artificielle représente un levier majeur pour l'éducation, la recherche, la gestion et le développement institutionnel.

Toutefois, il affirme avec conviction que son intégration doit se faire **au service de l'humain, du savoir et du bien commun**, en conformité avec les valeurs de la francophonie et les principes éthiques de la société canadienne.

Le Collège s'engage à :

- promouvoir une **innovation pédagogique encadrée et responsable** ;
- préserver la **primauté de la réflexion, du jugement et de la créativité humaines** ;
- favoriser une **littératie numérique** accessible à tous les membres de la communauté ;
- veiller au **respect de la confidentialité, de la diversité linguistique et culturelle** ;
- incarner un modèle de **leadership francophone en IA éducative** dans l'Ouest canadien.

7.2. Intégration dans les politiques internes

La présente Charte s'intègre progressivement dans les politiques et règlements suivants :

1. **Code de conduite du personnel**
→ Ajout d'un paragraphe sur la confidentialité et l'utilisation responsable des outils numériques.
2. **Politique de sécurité de l'information**
→ Inclusion des règles relatives au traitement de données par des systèmes d'IA.



3. Plan stratégique du Collège

→ Axe « Transformation numérique et innovation éthique ».

Cette intégration garantit la **pérennité et la cohérence** de la Charte dans les pratiques de gestion, d'enseignement et d'apprentissage.

7.3. Engagement de la direction

La **Présidence-Direction générale du Collège Mathieu**, en collaboration avec le **Comité IA**, s'engage à :

- soutenir la mise en œuvre intégrale de la Charte ;
- allouer les ressources nécessaires à la formation et à la sensibilisation du personnel et des étudiants ;
- assurer la mise à jour annuelle du document selon les avancées technologiques, législatives et éthiques ;
- maintenir un dialogue constant avec les partenaires francophones et les institutions éducatives canadiennes pour partager les meilleures pratiques.

7.4. Engagement de la communauté

Chaque membre du Collège, qu'il soit enseignant, étudiant, gestionnaire ou employé, adhère aux principes de cette Charte et s'engage à :

- utiliser les outils d'intelligence artificielle avec discernement, transparence et respect ;
- préserver la confidentialité des données et l'intégrité académique ;
- contribuer à une culture numérique fondée sur la curiosité, la rigueur et la responsabilité.

L'engagement individuel et collectif de la communauté du Collège Mathieu est la condition essentielle d'un usage bénéfique et équitable de l'IA.

7.5. Adoption et entrée en vigueur

Cette Charte sera présentée pour **adoption au Conseil du Collège Mathieu** à la prochaine séance ordinaire, sur recommandation de la Présidence-Direction générale.

Une fois adoptée :



- elle entre en vigueur immédiatement pour l'ensemble des activités pédagogiques et administratives ;
- elle sera révisée **chaque année**, au plus tard le 30 septembre ;
- elle fera l'objet d'une **diffusion officielle** sur le site web et l'intranet institutionnel.

7.6. Conclusion : une vision pour l'avenir

La Charte IA du Collège Mathieu ne constitue pas un simple règlement technique. Elle exprime une vision éducative et humaniste, celle d'une intelligence artificielle au service de la réflexion critique, de la création de savoirs et du renforcement de la francophonie canadienne.

En plaçant l'éthique, l'équité et la transparence au cœur de son approche, le Collège Mathieu affirme sa volonté de former des citoyens éclairés, responsables et capables de dialoguer avec les technologies sans en être dépendants.

“L'intelligence artificielle n'a de valeur que si elle élève l'intelligence humaine.”



ANNEXES DE LA CHARTE INSTITUTIONNELLE D'UTILISATION ÉTHIQUE ET RESPONSABLE DE L'IA

Collège Mathieu — 2025

Cette annexe accompagne la Charte IA institutionnelle du Collège Mathieu et présente les outils de mise en œuvre, les formulaires officiels et les grilles d'usages applicables à l'ensemble des membres de la communauté.



ANNEXE A — FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Objectif du formulaire :

Ce document vise à assurer la transparence et la traçabilité des usages d'outils d'intelligence artificielle (IA) dans les travaux, projets ou tâches réalisés au Collège Mathieu. Il permet d'identifier les outils utilisés, leur fonction, et d'attester du respect des principes de la Charte institutionnelle.

A. Identification

- **Nom et prénom :** _____
- **Statut :** ☐ Étudiant(e) ☐ Enseignant(e) ☐ Personnel administratif
- **Programme / Service :** _____
- **Titre du travail, projet ou document :** _____
- **Date de soumission ou de publication :** _____

B. Détails de l'usage de l'IA

Outil ou plateforme utilisée	Version / Date d'utilisation	Type d'usage (cochez)	Description du recours à l'IA (1-2 phrases)
		☐ Rédaction / Reformulation	
		☐ Aide linguistique / Traduction	
		☐ Recherche documentaire	
		☐ Résumé / Synthèse	



Outil ou plateforme utilisée	Version / Date d'utilisation	Type d'usage (cochez)	Description du recours à l'IA (1-2 phrases)
		☐ Analyse / Tableaux de données	
		☐ Autre (préciser) _____	

C. Vérification et responsabilité

En signant ce formulaire, je confirme :

- avoir respecté les principes de la Charte institutionnelle sur l'usage éthique et responsable de l'IA ;
- avoir vérifié et validé les informations produites par l'IA ;
- ne pas avoir transmis de données personnelles, confidentielles ou sensibles à un outil externe ;
- comprendre que je demeure responsable du contenu final présenté.

Signature : _____

Date : _____

Validation (enseignant ou supérieur hiérarchique) :

Nom : _____ Signature : _____



ANNEXE B — TABLEAU RÉCAPITULATIF DES USAGES PERMIS, RECOMMANDÉS ET INTERDITS

Ce tableau synthétise les règles d'application de la Charte selon les trois catégories d'acteurs du Collège. Il vise à faciliter la compréhension et à harmoniser les pratiques dans les milieux d'enseignement, de gestion et d'apprentissage.

1. Personnel enseignant

Type d'usage	Statut	Exemples
Aide à la planification et à la rédaction pédagogique	✓ Recommandé	Générer un plan de cours, reformuler des consignes, créer des quiz ou des études de cas.
Recherche d'exemples pédagogiques	✓ Recommandé	Créer des scénarios de simulation ou des analogies pour expliquer un concept.
Génération d'évaluations ou rétroaction automatisée sans relecture	⊘ Interdit	Laisser Copilot corriger ou évaluer des copies sans supervision humaine.
Utilisation d'IA externes sans validation institutionnelle	⚠ À éviter	ChatGPT libre, Gemini, Perplexity, etc. si non intégrés à l'environnement Microsoft 365.
Mention de l'usage dans le syllabus	✓ Obligatoire	Préciser aux étudiants les modalités d'utilisation autorisées.

2. Personnel administratif



Type d'usage	Statut	Exemples
Rédaction de courriels, notes ou synthèses internes	✓ Recommandé	Utiliser Copilot pour formuler ou résumer un texte.
Gestion de données non sensibles	✓ Recommandé	Générer des tableaux ou graphiques à partir de données ouvertes.
Insertion de données confidentielles (RH, financières, étudiantes) dans des outils externes	⊘ Interdit	Risque de fuite ou violation du RGPD canadien.
Communication publique automatisée sans relecture	⚠ À éviter	Publier des messages générés automatiquement sans validation humaine.
Usage à des fins de formation personnelle (veille technologique)	✓ Autorisé	Se documenter sur des nouveautés ou rédiger des résumés internes.

3. Étudiantes et étudiants

Type d'usage	Statut	Exemples
Recherche et compréhension de notions complexes	✓ Recommandé	Utiliser Copilot pour reformuler ou vulgariser un texte.
Vérification linguistique et reformulation partielle	✓ Recommandé	Corriger la syntaxe ou reformuler une phrase sans altérer le sens.
Simulation d'entrevues ou quiz préparatoires	✓ Recommandé	Générer des questions d'entraînement pour un examen.
Soumission d'un travail produit entièrement ou partiellement par IA sans mention	⊘ Interdit	Constitue une fraude académique.
Transmission de données personnelles à une IA publique	⊘ Interdit	Interdit selon les politiques institutionnelles et la législation canadienne.
Utilisation de l'IA avec mention et justification	✓ Obligatoire	Joindre le formulaire de déclaration (Annexe A) au travail concerné.



ANNEXE C — PROCÉDURE DE MISE À JOUR ET D'ARCHIVAGE

Étape	Période	Responsable	Description
Collecte de données et retours d'expérience	Mars-avril	Comité IA	Recueil des statistiques et signalements.
Consultation communautaire	Mai-juin	Comité IA et Direction des études	Discussion et révision des principes selon les besoins.
Mise à jour et approbation	Août-septembre	Direction générale	Adoption de la version révisée et diffusion.
Archivage et traçabilité	Permanent	Secrétariat général	Conservation des versions historiques (PDF signé).



ANNEXE D — FORMULE D’ADHÉSION ET SIGNATURES OFFICIELLES

Nous, membres du Collège Mathieu, reconnaissons la présente Charte comme cadre de référence officiel encadrant l’utilisation éthique, responsable et inclusive de l’intelligence artificielle dans toutes les activités de formation, d’administration et de recherche.

Nom	Titre / Fonction	Signature	Date
Direction générale			
Direction des études			
Représentant du personnel enseignant			
Représentant du personnel administratif			
Représentant étudiant			
Président du Conseil du Collège Mathieu			